

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N°

86/376 DU 18/03/86

MTERFPPS/DGFP/DGPCE

SAV-F12-10

Portant Inscription au tableau d'avance-
ment au titre de l'année 1984, de Madame
ECKOMBAND (Céline) administrateur des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I
Des Services Administratifs et Financiers
- SAF - (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 076/84 du 7/12/84 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23/08/1984, portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 15/62 du 05/02/1962, portant statut
général des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n° 2037/AF du 21/06/1958, fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/426 du 29/02/1962, fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et
Financiers - SAF - ;

Vu le décret n° 62/150/AF du 9/05/1962, fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/197/AF du 5/07/1962, fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
03/02/1962, portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/198/AF du 5/07/1962, relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 65/170/AF-BE du 25/06/1965, réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 74/470 du 31/12/1974, abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/AF du 5/07/1962,
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 80/630 du 27/12/1980, portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;

Vu le décret n° 84/856 du 08/08/1984, portant nomination
du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 85/1425 du 07/12/1985, portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 85/1424 du 17/12/1985, portant organi-
sation des intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 85/260 du 05/03/1985, déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-
ments et révisions des situations administratives des Agents de
l'Etat ;

Vu le procès-verbal de la Commission Administrative
Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville, le 18 Juillet 1985.

D.G.B.

D.C.F.

M. Baur

~~ARTICLE 1er.~~ ^{me} Madame ECKOMBAND (Céline), Administrateur de 4^e échelon, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale), en service au Commissariat Politique au Niari, est inscrite au tableau d'avancement, au titre de l'année 1984, pour le 5^e échelon de son grade, à deux (2) ans.

~~ARTICLE 2.~~ Le présent décret sera enregistré, publié au ~~JORPC~~ et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 18 MARS 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA .-

Ange Edouard POUNGUI .-

AMPLIATIONS :

JORPC.	1
DGFP/DGPCE.	3
D.G.B.	3
D.C.F.	2
B/STAT. DGPCE.	2
DOSSIERS	3
INTERESSEE	1
SGG/BC.	2
COMIPO/NIARI	2